Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219104320-20261110-192-26-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026

196-2026

MORANGIS

DÉCISION DU MAIRE

Décision n°192/2026

OBJET : Contrat de réservation pour un déjeuner « Le Grand Noël » et une visite du château de Vaux-le-Vicomte avec la délégation de Péchão, le 28 novembre 2026, avec la société SCI VALTERRE

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°014/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par le prestataire, pour la visite et le déjeuner « Le Grand Noël » le 28 novembre 2026 à 12h au château de Vaux-Le-Vicomte,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat de réservation avec la société SCI Valterre domicilié au Château de Vaux-le-Vicomte 77950 Maincy pour un déjeuner suivi d'une visite du Château

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant de 1 478 € TTC (mille quatre cent soixante-dix-huit euros) et de verser un acompte de 443,40 euros TTC (quatre cent quarante-trois euros et quarante centimes).

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 10 novembre 2026

Madame Le Maire
Brigitte VERMILLET

MAIRIE DE MORANGIS (Essonne) 91

__Décision certifiée exécutoire__ Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.